

PROJET « AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE FORESTIERE – PLATEFORME MOABI »

CONCOURS DE CARTOGRAPHIE



OSFAC, 14, avenue Sergent MOKE Q. SOCIMAT, Concessions SAFRICAS.
Commune de NGALIEMA. Kinshasa-RDC.
Tél : 00243-992783035

E-mail : benoit.thuaire@gmail.com, hkashongwe@gmail.com Web : <http://www.rdc.moabi.org> & <http://www.osfac.net>

1. Les règles du concours

1.1 Les critères d'éligibilité au concours

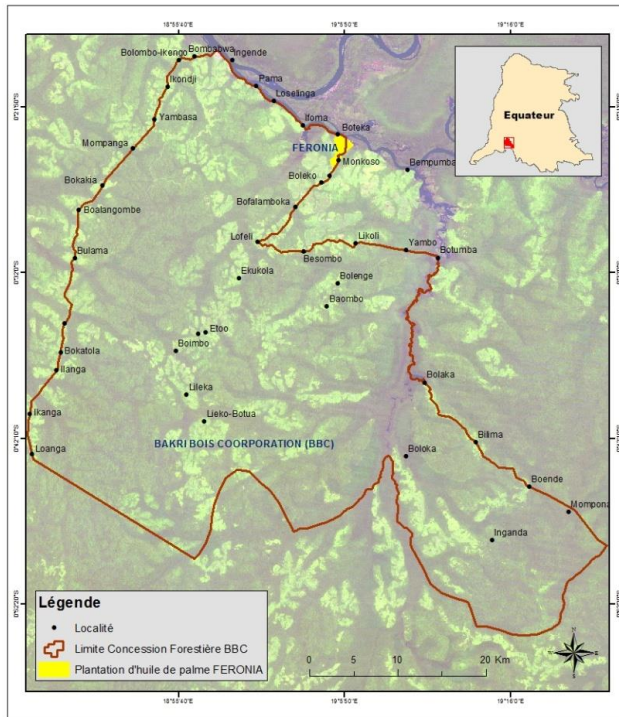
- Ce concours est **ouvert à tous les congolais** qui résident en RDC. Seuls les membres du Comité d'experts chargés de la sélection des lauréats de ce concours, ne sont pas autorisés à participer à cette épreuve.
- Les cartes transmises à ce concours doivent être le **résultat d'un travail original** du participant. **Une carte plagiée** ne sera pas recevable. Un comité rassemblant des experts en cartographie et des experts spécialisés sur les problématiques de gestion des ressources naturelles en RDC, veilleront particulièrement au respect de cette consigne.
- Les travaux soumis doivent **uniquement concerner la République Démocratique du Congo**.
- **Une note descriptive** d'une page maximum, expliquant : i) le contexte dans lequel la carte a été réalisée, ii) son objectif et iii) son intérêt.

1.2 Le thème des cartes du concours

Les cartes transmises à ce concours doivent contribuer à terme à l'amélioration de la gestion des ressources naturelles et à la mise en application du processus REDD+. Par conséquent, ce concours est ouvert à une très grande diversité de sujets qui doivent cependant respecter les finalités susmentionnées.

Voici quelques exemples (non-exclusifs) de cartes pouvant être envoyées :

- Des cartes d'occupation de sol, sur lesquelles les différents usages des terres utilisés par un village sont mis en évidence ;
- Des cartes témoignant de la dynamique du couvert forestier, en mentionnant si possibles les causes de déforestation (agriculture sur brûlis, exploitation de bois industrielle ou artisanale, plantation agroindustrielle, etc.) ou les déterminants de la reforestation ;
- Des cartes témoignant de la dégradation de l'environnement (érosion, feux de brousse, exploitation minière artisanale, etc.).
- Des cartes illustrant les aires de répartition d'espèces fauniques ou floristiques ;
- Des cartes illustrant les impacts de l'implantation d'un projet ou d'une société sur un territoire ;
- Etc.



Carte illustrant le chevauchement d'une concession de palmiers à huile avec une concession forestière.

Cette carte est un exemple de travail qui pourrait être proposé dans le cadre de ce concours. Elle illustre un problème de chevauchement de deux types d'activités représentant un danger pour le processus REDD+ en République Démocratique du Congo.

1.3 Le nombre de cartes envoyé par participant

Le nombre maximum de carte à soumettre par participant est de **trois**. **En revanche, seule une carte pourra être récompensée.**

Il sera également possible de présenter un dossier comprenant une série de cartes (dont le nombre maximum est fixé à 6) illustrant la dynamique spatio-temporelle d'une problématique, espèce, etc., qui soit clairement identifiée.

1.4 Des cartes dessinées manuellement ou des cartes conçues avec des outils informatiques ?

Ce concours distribuera deux lots de récompenses :

- Un premier lot de récompenses sera remis aux 3 meilleures cartes réalisées grâce à des logiciels informatiques,
- Un second lot de récompenses sera remis aux 3 meilleures cartes réalisées manuellement. Ainsi les croquis sont aussi acceptés.

1.5 Le format des cartes à transmettre

Les cartes peuvent être transmises au format numérique ou format papier.

2. La procédure et les critères de sélection des lauréats

2.1 La procédure de sélection des cartes

La sélection des cartes se réalisera en cinq étapes :

- ❑ 1^{ère} étape : OSFAC étudiera l'éligibilité des participants et la recevabilité de dossiers (cartes et documents descriptifs annexés).
- ❑ 2^{ème} étape : Après avoir évalué la qualité et l'intérêt des dossiers reçus, eu égard à des critères de sélection préalablement établis, le Comité de sélection Moabi identifiera les 5 meilleures cartes manuelles et les 5 meilleurs cartes informatiques. Ensuite, il énumérera une liste d'éléments à enquêter dans la perspective de s'assurer de l'authenticité du travail et de la véracité des informations transmises.
- ❑ 3^{ème} étape : OSFAC diligentera une enquête devant répondre aux préoccupations du Comité de sélection Moabi.
- ❑ 4^{ème} étape : OSFAC restituera les conclusions de ses enquêtes au Comité de sélection Moabi.
- ❑ 5^{ème} étape : Le Comité de Sélection Moabi qui établira un classement des 3 meilleures cartes manuelles et des 3 meilleures cartes informatiques.

2.2 Les critères de sélection des cartes

- Respect des normes de production d'une carte (titre, légende, échelle, nord géographique, source, etc.) ;
- Propreté, précision de la carte ;
- Qualité du document descriptif expliquant le contexte dans lequel la carte a été conçue ainsi que son objectif et son intérêt ;
- Originalité du travail produit.

3. Les récompenses

3.1 Publication

La publication des résultats du concours sera faite à l'issue de la réunion du consortium du Projet. L'ensemble des cartes seront ensuite postées sur la plateforme de suivi indépendant de la REDD+ « plateforme Moabi ». Les résultats du concours seront publiés dans la newsletter du Projet. Une biographie des lauréats sera notée sur Internet.

3.2 Prix

La présente compétition comprendra deux lots de récompenses et trois prix par lot de récompenses. Ces prix seront remis aux lauréats lors de la réunion du consortium du projet, au cours de laquelle les lauréats seront présentés.

Prix remis aux lauréats des cartes informatiques	Prix remis aux lauréats des cartes manuelles
1 ^{er} prix : 250	1 ^{er} prix : 250
2 ^{ème} prix : 150	2 ^{ème} prix : 150
3 ^{ème} prix : 100	3 ^{ème} prix : 100

4. La constitution du dossier de candidature

4.1 Les pièces constitutives du dossier

Le dossier de candidature au concours doit être composé :

- L'identité du participant** : Nom du participant et nom de l'organisation / institution / entreprise (le cas échéant), Adresse postale, Coordonnées téléphoniques et e-mail ;
Si le concours est réalisé au nom d'une organisation/ institution / entreprise, noter le domaine d'activités, l'aire géographique d'intervention, le nombre de membres / employés, les principales activités et projets réalisés à ce jour.
- La carte et les données géoréférencées.**
- La note descriptive** de la carte.

4.2 Comment et où envoyer son dossier de candidature ?

Les dossiers peuvent être envoyés par courrier électronique aux adresses suivantes : hkashongwe@gmail.com.

Les dossiers peuvent également être postés ou déposés à l'adresse suivante : OSFAC, 14 Avenue du Sergent Moke, Concession SAFRICAS, Quartier Socimat, Commune de Ngaliema, Kinshasa.

4.3 Quand envoyer son dossier ?

A chaque nouvelle édition de ce concours, un calendrier rappellera les échéances à respecter. Dans le cadre de cette 1^{ère} édition, seules les cartes **reçues au plus tard le 07 Novembre 2014** seront étudiées par le comité d'experts. Les cartes reçues ultérieurement seront étudiées lors de la prochaine édition.